



## PROCES VERBAL DE SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017 A 20 H 30

L'an deux mil dix-sept le sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> avril 2017, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr LAMBOURD Claude, Mr JULIEN Vincent, Mr VASSEUR Olivier, Mr MORALA Alain.

Absente excusée : Mme BOUEME Karine, Mr POSSEME Christian.

Absente : Mme HUAULT Diana.

Mr VASSEUR Olivier été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Approbation des comptes de gestion et administratif 2016 du budget assainissement et affectation des résultats,
- Vote du budget primitif assainissement 2017,
- Approbation des comptes de gestion et administratif 2016 du budget communal et affectation des résultats,
- Vote du budget primitif 2017,
- Recrutement d'un emploi avenir,
- Approbation du rapport de la CLECT 2016,
- Informations et questions diverses.

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif 2016 du service assainissement, faisant apparaître les résultats suivants :

- . un excédent de fonctionnement de 7 524,29 €
- . un déficit d'investissement de 339,28 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement,

soit 339,28 € au compte 1068 : autres réserves, en section d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement et l'autre partie soit : 7 185,01 € au compte 002 : résultat d'exploitation reporté.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 du service assainissement en équilibre en section de fonctionnement, à la somme de 18 935,01 € et en section d'investissement, à la somme de 7 064,28 € en dépense et 16 562,29 € en recettes, soit un excédent de 9 498,01 €

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET COMMUNAL**

Après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif 2016 du budget communal, faisant apparaître les résultats suivants :

- . un excédent de fonctionnement de 94 323,29 €
- . un excédent d'investissement de 9 704,69 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 24 323,29 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, afin de couvrir les remboursements du capital des emprunts et la somme de 70 000,00 € au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017**

Le Conseil Municipal,

Considérant, le produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget qui est d'environ 110 144,00 €, le conseil municipal décide le vote des taux comme suit :

- . taxe d'habitation : 22,57 %
- . taxe foncière (bâti) : 20,00 %
- . taxe foncière (non bâti) : 26,54 %

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 de la commune en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 319 127,00 €, à la somme de 281 775,00 € en dépenses d'investissement et à la somme de 330 556,98 € en recettes d'investissement, soit un excédent de 48 781,98 €.

### **RECRUTEMENT D'UN EMPLOI AVENIR**

Le Conseil Municipal,

Vu les besoins humains en terme d'accueil touristique sur la commune de Saulges,  
Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 24 h
- Rémunération : SMIC

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches auprès de la Mission locale et à signer le contrat de travail.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2017, 2018 et 2019

### **ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA CLECT**

Lors de chaque transfert de compétences, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

A l'issue du travail d'évaluation des charges transférées, la CLECT élabore ensuite un rapport adopté par ses membres.

Celui-ci sera alors soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, statuant à la majorité qualifiée dans les conditions fixées à l'article L.5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce rapport final, la CLECT a fixé le montant de l'attribution de compensation 2016 pour notre commune qui s'élève à 5 120,00 € et le montant de l'attribution de compensation prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui s'élève à 5 120,00 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-5-II

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport écrit du 21 novembre 2016 de la Commission d'évaluation des charges transférées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport final établi par la CLECT lors de sa réunion,

DECIDE de valider, au vu de ce rapport, le montant de l'attribution de compensation 2016 de notre commune pour un montant de 5 120,00 € et le montant de l'attribution de compensation prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un montant de 5 120,00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte utile concernant cette décision

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LES CONSORTS FAVROT

Mme LEPAGE rappelle aux membres du conseil municipal la délibération prise lors de la réunion du 8 juillet 2016 concernant le bail emphytéotique avec les consorts FAVROT, Elle précise que la famille souhaite que la durée soit minorée et passe à 18 ans au lieu de 99 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que soit signé un bail emphytéotique de 18 ans avec les consorts Favrot, pour qu'une indemnité de 50 €/an soit versée à Mme FAVROT, habitante du Pont du Gué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié.

### RESTAURATION DE LA STATUE ST JOSEPH

Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoint propose la restauration de la statue Saint Joseph en terre cuite, inscrite à l'inventaire supplémentaire le 2 février 1990.

Il présente le devis de Mme DRIJARD Dominique, d'un montant de 4 200,00 € HT, validé par le Conservateur des Objets d'Art de la Mayenne.

Le conseil municipal donne son accord et sollicite les subventions suivantes :

- De la DRAC des Pays de la Loire, 30 %, soit : 1260,00 €
- Du Conseil Départemental de la Mayenne de 50 %, soit 2 100,00 €

## DELIBERATIONS DU 10 FEVRIER 2017 PRISES du n° 2017-08 au 2017-14

| REFERENCE   | OBJET   |
|-------------|---|
| DELIB-17-08 | Affectation des résultats 2016 du service assainissement                |
| DELIB-17-09 | Affectation des résultats 2016 du budget communal                       |
| DELIB-17-10 | Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 |
| DELIB-17-11 | Recrutement d'un emploi avenir  |
| DELIB-17-12 | Adoption du rapport final de la CLECT                                   |
| DELIB-17-13 | Bail emphytéotique avec les consorts Favrot                             |
| DELIB-17-14 | Restauration de la Statue Saint Joseph                                  |

| <b>NOM</b> | <b>Prénom</b> | <b>Qualité</b>           | <b><i>Signature</i></b> |
|------------|---------------|--------------------------|-------------------------|
| LEPAGE     | Jacqueline    | Maire                    |                         |
| TROU       | Robert        | 1 <sup>er</sup> adjoint  |                         |
| TRANSON    | Nicolas       | 2 <sup>ème</sup> adjoint |                         |
| GRIVEAU    | Jean-Pierre   | 3 <sup>ème</sup> adjoint |                         |
| LAMBOURD   | Claude        | Conseiller municipal     |                         |
| JULIEN     | Vincent       | Conseiller municipal     |                         |
| POSSEME    | Christian     | Conseiller municipal     | Absent                  |
| VASSEUR    | Olivier       | Conseiller municipal     |                         |
| BOUEME     | Karine        | Conseillère municipale   | absente                 |
| MORALA     | Alain         | Conseiller municipal     |                         |
| HUAULT     | Diana         | Conseillère municipale   | absente                 |